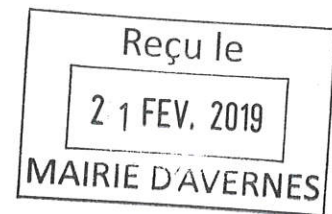




PREFET DU VAL-D'OISE



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 25 janvier 2019

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26.
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

Avis sur le PLU arrêté de la commune d'AVERNES

La commune d'Avernes a arrêté son PLU par délibération du conseil municipal le 4 septembre 2018. Ce projet de PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 25 janvier 2019.

La commission s'est prononcée sur :

- les règles de constructibilité des zones A et N et plus particulièrement sur la possibilité de réaliser des extensions ou annexes des bâtiments d'habitation,
- l'emplacement réservé destiné à la création d'une déviation pour les engins agricoles,
- les consommations liées à l'extension de la zone urbaine, 2,6 ha,
- les zones AU d'une surface cumulée d'environ 1,40 ha.

La CDPENAF a émis **un avis favorable avec une recommandation sur l'analyse de la pertinence de la zone Ap le long de la D14.**

La présidente de la CDPENAF

Sylvie PIERRARD